LYCÉE DES TERRITOIRES
EPLEFPA CAHORS - LE MONTAT

DOSSIER D'INSCRIPTION – ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

A COMPLETER ET A RENDRE DU 1, 2 et 6 JUILLET, au Lycée des Territoires, 422 des Tuileries 46090 LE MONTAT

Les informations demandées dans ce dossier d'inscription sont susceptibles d'être consultées par l'équipe enseignante, l'équipe vie scolaire ainsi que les services de direction et d'administration.
Si vous vous y opposez, merci de nous le signifier par courrier motivé, daté et signé joint à ce dossier.
Ce dossier devra être complet afin d'être validé.

Classe demandée :

○ 3eme de l'Enseignement Agricole	○ CAPA 1 SAPVER	○ CAPA 2 SAPVER
○ 2nde NJPF	○ 1ere GMNF	○ Terminale GMNF
○ 2nde SAPAT	○ 1ere SAPAT	○ Terminale SAPAT

Elève :

Code INE (à demander à votre établissement d'origine) :

Nom :

Prénom(s) :

Sexe : ○ F ○ G

Date de naissance :

Né(e) à : Dép. Pays

Nationalité :

Adresse :

Code postal : Commune

Numéro de téléphone du domicile :

Numéro de portable de l'élève (*facultatif si mineur*) :

Adresse email de l'élève (*facultatif*) :

Scolarité :

Régime	○ Interne	○ Demi-pensionnaire	○ Externe
Redoublant	○ Oui	○ Non	
Dispense d'EPS annuelle	○ Oui (certificat médical obligatoire)	○ Non	
Langue vivante	○ Anglais	○ Espagnol	
Option facultative	○ Alimentation – Territoire – Nutrition à partir de la première	○ Anglais section Euro à partir de la seconde	

Établissement d'origine :

Nom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Numéro de téléphone :

Adresse email :

Formation suivie :

Diplôme obtenu (nom et spécialité) :

Année d'obtention

J'atteste avoir pris connaissance des dispositions du règlement intérieur et m'engage à lire les chartes des salles spécifiques qui me seront remises durant l'année et en respecter les clauses, notamment :

- Les règles de sécurité concernant l'utilisation du laboratoire.
- Les règles d'hygiène et de sécurité concernant l'utilisation du plateau technique et de la cuisine pédagogique.
- Les règles de sécurité en lien avec l'utilisation des machines, notamment durant les travaux pratiques et les chantiers nature.
- Le règlement intérieur propre à l'exploitation agricole du lycée.

Le règlement intérieur est consultable à cette adresse https://lycee-du-montat.mon-ent-occitanie.fr/etudier-et-vivre-au-lycee/informations-pratiques/le-reglement-interieur/

Date :

Signature de l'élève :

Signatures des responsables légaux obligatoire :

Responsable légal 1

Responsable légal 2

Responsable légal 1 :(Si vous êtes mineur émancipé, merci de fournir un justificatif officiel)

Nature du lien de parenté / responsabilité :

Civilité :

Nom :

Nom avant mariage si différent :

Prénom :

Adresse (si différente de l'élève) :

Code postal : Commune :

Numéro de téléphone du domicile (si différent de l'élève) :

Numéro de portable (obligatoire) :

Numéro professionnel (facultatif) :

Adresse email (obligatoire) :

Profession:

Responsable légal	○ Oui	○ Non
Autorité parentale	○ Oui	○ Non

Responsable légal 2 :(si vous n'indiquez qu'un responsable légal, merci de fournir un justificatif officiel)

Nature du lien de parenté / responsabilité :

Civilité :

Nom :

Nom avant mariage si différent :

Prénom :

Adresse (si différente de l'élève) :

Code postal : Commune :

Numéro de téléphone du domicile (si différent de l'élève) :

Numéro de portable (obligatoire) :

Numéro professionnel (facultatif) :

Adresse email (obligatoire) :

Profession:

Responsable légal	○ Oui	○ Non
Autorité parentale	○ Oui	○ Non

Personne tierce à joindre en cas d'urgence :

Nom et prénom :

Nature du lien :

Adresse (si différente de l'élève) :

Code postal : Commune :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Profession :

☐ Je suis élève majeur, responsable de moi-même

Je soussigné(e)

responsable légal de l'élève

Certifie exacts et conformes les renseignements précisés sur le document.

Date et signature des Responsables Légaux (obligatoire) :

Responsable légal 1 **Responsable légal 2**

Date et signature de l'élève (obligatoire) :

Régimes d'autorisations de sortie :

NOM et Prénom de l'élève :

Classe à la rentrée 2026 :

○ **Régime vert :** ***autorisé uniquement à partir de 16 ans***

L'élève est **autorisé** à sortir de l'établissement :

- A la fin de la journée (DP) ou de la semaine (interne) dès qu'il n'a plus cours (même en cas de changement d'emploi du temps de dernière minute).
- Le mercredi, à 11h45 (avant le repas – transport scolaire) ou à 13h30 (après le repas – ligne liO) selon sa préférence.
- Pendant la journée, sur les heures où il n'a pas cours. L'élève s'engage à revenir pour sa prochaine heure de cours ou à 17h30 maximum pour les internes. Si l'élève est interne ou demi-pensionnaire, il ou elle doit cependant déjeuner sur place.

○ **Régime orange :**

L'élève est **autorisé** à sortir de l'établissement :

- A la fin de la journée (DP) ou de la semaine (interne) dès qu'il n'a plus cours (même en cas de changement d'emploi du temps de dernière minute).
- Le mercredi à : (*cochez les heures ou l'heure souhaitée(s)*)
  - ☐ 11h45 (avant le repas – transport scolaire)
  - ☐ 13h30 (après le repas – ligne liO)
    - (Dans les deux cas, retour obligatoire à 17h30 maximum pour les internes)

L'élève n'est pas autorisé à sortir de l'établissement pendant sa journée de cours, même s'il a un créneau libre dans son emploi du temps.

○ **Régime rouge :**

L'élève **n'est pas autorisé** à quitter l'établissement :

- En cas de changement d'emploi du temps qui l'amènerait à finir sa journée (DP) ou sa semaine (interne) plus tôt.
- Le mercredi après-midi.
- Pendant sa journée de cours, même s'il a un créneau libre dans son emploi du temps.

Si vous désirez **changer ponctuellement** les autorisations que vous avez cochées, merci de prévenir la vie scolaire avant 11h le jour même.

Si vous désirez **venir chercher l'élève** durant les heures de cours, il suffit de vous présenter à la vie scolaire pour signer une décharge. Si vous déléguez cette responsabilité à un tiers, nous vous prions d'écrire un mail à la vie scolaire en précisant la date et l'heure de sortie de l'élève ainsi que l'identité de la personne et son lien de relation avec l'élève.

☐ J'autorise mon enfant à participer aux sorties organisées par L'Alesa et par l'association sportive.

Signature du ou des responsables légaux

Pièces à joindre :

- ☐ **Photocopie recto-verso d'une pièce d'identité** de l'élève **en cours de validité** à la période de l'examen (pièce conservée dans le cadre de l'inscription à l'examen)
- ☐ *Pour les élèves de 16 ans et plus* : **attestation de recensement** OU **attestation de participation à la JDC**
- ☐ **Exeat** de l'établissement précédent (année 2024-25)
- ☐ Photocopie des **pages vaccinations** du carnet de santé
- ☐ Photocopie de **l'attestation de sécurité sociale** : **familiale** *si moins de 16 ans* OU **individuelle** *si plus de 16 ans*
- ☐ **Attestation d'assurance scolaire** pour l'année 2025-2026
- ☐ **Le coupon de réponse concernant les bourses** (même si vous ne demandez pas de bourse)
- ☐ **La fiche d'engagement** + le **RIB** de la personne en charge du règlement de la pension
- ☐ Pour recevoir le versement de l'allocation financière des Périodes de Formation en Milieu Professionnel (stage) : **RIB de l'élève** si votre enfant est majeur pour le versement des indemnités de stage **OU RIB des parents** si votre enfant est mineur
- ☐ Photocopie **du Livret de famille**

ATTENTION :

Tout dossier incomplet rend la validation de l'inscription impossible.

L'élève ne peut être compté dans les effectifs, ne pourra pas faire de demande de transport scolaire ni de carte jeune, ne pourra pas être inscrit aux examens, ne pourra pas bénéficier des équipements individuels de sécurité ni des manuels. Il est donc essentiel d'apporter le dossier une fois complet. Si vous rencontrez des difficultés dans l'obtention de certaines pièces vous empêchant d'apporter un dossier complet durant les journées banalisées pour les inscriptions, merci de contacter le lycée et de demander la vie scolaire.

LYCÉE DES TERRITOIRES
EPLEFPA CAHORS - LE MONTAT

La Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée

Premier équipement professionnel

Nom :
Prénom :
Classe :

Afin de garantir l'égalité des chances et alléger le coût de la rentrée scolaire, la Région maintient la Carte Jeune, qui permet d'économiser en moyenne 800 € par famille.
Avec ce dispositif, les lycéennes et lycéens d'Occitanie bénéficient notamment de la **gratuité des manuels scolaires, du premier équipement professionnel**

Autre avantage : chaque élève de seconde scolarisé dans un établissement labellisé « lycée numérique » se voit doté, gratuitement, de loRdi, ordinateur portable individuel adapté aux élèves DYS (dyslexiques, dysorthographiques et dyspraxiques).

Pour recevoir l'équipement professionnel merci de nous indiquer les renseignements nécessaires :

Taille pour les vêtements de protection

	XS
	S
	M
	L
	XL
	XXL
	XXXL

Vous avez la possibilité de faire des essayages lors du dépôt de votre dossier directement au lycée

Pointure pour les chaussures de sécurité

	36
	37
	38
	39
	40
	41
	42
	43
	44
	45
	46

Taille pour les gants

6	7	8	9	10	11	12	13

REPRÉSENTANTS PARENTS AUX INSTANCES DE L'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2026-2027

Le fonctionnement de l'EPL est étroitement lié à la mise en place des différents conseils (Conseil de Classe, Conseil d'Administration, Conseil Intérieur) auxquels la participation des parents est indispensable. Ces différentes instances régissent la vie de l'établisse - ment, déterminent ses orientations, son budget, conditionnent la qualité des études et donc la scolarité et la réussite de votre enfant.

Les parents et beaux-parents ont un rôle majeur à jouer au sein de chacune de ces instances afin d'établir des liens étroits avec les enseignants, le personnel d'éducation et l'administration ainsi que tous les partenaires concernés par la réussite de nos élèves.

C'est pourquoi nous sollicitons dès à présent votre candidature au titre de représentant des responsables légaux d'élèves pour l'un ou plusieurs des conseils de l'établissement.

Nous espérons pouvoir travailler ensemble pour l'avenir des jeunes et l'évolution de notre établissement. **Pour les conseils d'administration et intérieur, l'élection se fait par liste. Nous vous invitons à nous communiquer vos listes, affiliées à une association de parents d'élève ou non, comprenant au moins trois candidats pour le conseil intérieur et deux pour le conseil d'administration au plus tard le 21 septembre au Directeur adjoint Mr POINOT : francois.poinot@educagri.fr**

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les plus distinguées.

Le directeur :
Monsieur Fraisse

CANDIDATURE 1 :
Madame / Monsieur : _____
Responsable de l'élève : _____
De la classe de : _____
Déclare me porter candidat(e) en tant que représentant(e) des parents et responsables légaux *(cocher la ou les cases)*

☐ Au Conseil de Classe ☐ Au Conseil d'Administration ☐ Au Conseil Intérieur

Signature :

CANDIDATURE 2 :
Madame / Monsieur : _____
Responsable de l'élève : _____
De la classe de : _____
Déclare me porter candidat(e) en tant que représentant(e) des parents et responsables légaux *(cocher la ou les cases)*

☐ Au Conseil de Classe ☐ Au Conseil d'Administration ☐ Au Conseil Intérieur

Signature :

Rentrée Scolaire 2026/2027

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

LYCÉE DES TERRITOIRES
EPLEFPA CAHORS - LE MONTAT

FICHE DE SANTÉ CONFIDENTIELLE

Cette fiche est confidentielle, elle est à remettre avec la photocopie du carnet de vaccination sous enveloppe cachetée ou par mail (carole.cornede@educagri.fr) ; ces données seront conservées 2 ans après le départ de l'apprenant et seront traitées par le personnel de santé de l'établissement et les médecins.

Nom :

Prénom :

Classe :

Date de naissance :

ANTÉCÉDENTS MÉDICAUX ET CHIRURGICAUX

(Exemple : asthme, épilepsie, migraines, diabète, difficultés psychologiques...)

TRAITEMENT(S) ÉVENTUEL(S) :

Les traitements doivent être impérativement remis au service de l'infirmerie avec un duplicata ou une photocopie de l'ordonnance.

Allergies :

L'apprenant a-t-il des allergies ?

Médicamenteuses ? ○ Oui ○ Non

Alimentaires ? ○ Oui ○ Non

Autres ? ○ Oui ○ Non

Si oui lesquelles (facultatif) ?

Vaccinations : Date du dernier rappel DTP (vers 11ans) : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ Joindre la photocopie.

Attention : Pour les filières « service aux personnes » La vaccination DTP est obligatoire.

Sans cela, le médecin ne pourra délivrer l'attestation nécessaire pour effectuer les stages qui accueillent du public vulnérable (crèches, EHPAD…).

Projet d'accueil individualisé (PAI) :

- A-t-il déjà eu un projet d'accueil individualisé (PAI) mis en place ?

○ Oui
○ Non

Si oui merci de bien vouloir le joindre.

- Souhaitez-vous mettre en place un PAI ?

○ Oui
○ Non

Troubles de la santé ou Troubles de l'apprentissage :

Concernant les troubles suivants, sauf information contraire de votre part, sachez que ceux- ci seront transmis à l'équipe éducative pour qu'elle élabore : PAP, GEVA-SCO, PPS, demande d'aménagement d'épreuve ou autre.

Si vous refusez la transmission à l'équipe éducative, cochez cette case :

☐ Je m'y oppose

La personne présente-elle un des troubles suivants :

	OUI	NON
Dyslexie		
Dysorthographie		
Dyscalculie		
Dyspraxie		
Déficience visuelle		
Déficience auditive		
Trouble du spectre de l'autisme (TSA)		

Autre ? Précisez :	

Plans de scolarité :

- L'élève bénéficie-t-il d'une notification MDPH ? ○ Oui ○ Non
- A-t-il eu un PAP mis en place ? ○ Oui ○ Non
- A-t-il eu des aménagements aux examens ? ○ Oui ○ Non

Si vous avez cochez « oui », merci de joindre les documents *+ bilans médicaux ou paramédicaux récents.*

Remarques particulières que vous souhaitez porter à la connaissance du personnel de santé :

Fait à :

le :

Signature d'un représentant légal ou de l'élève majeur

Rentrée Scolaire 2025/2026

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

LYCÉE DES TERRITOIRES
EPLEFPA CAHORS - LE MONTAT

FICHE D'URGENCE
Document non confidentiel

Consultable par l'ensemble des personnels de l'établissement, service de secours, à remplir par un représentant légal.

Nom :

Prénom :

Classe :

Régime : ○ Interne ○ Demi-pensionnaire ○ Externe

Date de Naissance :

Lieu de naissance :

Numéro de portable de l'élève (facultatif) :

Personnes à prévenir :

	Responsable 1	Responsable 2	Autres :
Nom			
Prénom			
Adresse			
Tel domicile			
Tel travail			
Portable			
Email			

Adresse de l'élève si différente :

Nom, adresse et téléphone du médecin traitant :

Observations particulières que vous jugerez utile de signaler (maladies, allergies, traitements, précautions à prendre) :

Vaccination antitétanique, date du dernier rappel :

Joindre une photocopie des vaccinations

En cas d'urgence, le médecin régulateur du SAMU oriente l'élève ou l'étudiant accidenté ou malade, vers l'hôpital le mieux adapté. Le transport est assuré par les services de secours d'urgence. Dans tous les cas, l'élève mineur ne peut quitter l'hôpital qu'accompagné d'un représentant légal.

Le responsable légal s'engage à prévenir de modifications concernant les données transmises.

A :

le :

Signature d'un représentant légal :

Ce document sera conservé durant l'année scolaire en cours

ALESA : Bon d'adhésion

Chers élèves et futurs élèves,

Vous disposez d'une association, l'ALESA, **Association des Lycéens Etudiants**, Stagiaires et Apprentis sur le site du Montat. Comme toute association, elle est entièrement gérée par vos soins avec l'appui de certains enseignants. L'ALESA propose non seulement des **activités socio-culturelles**, **culturelles**, de **loisirs**, de découvertes patrimoniales sur l'en- semble de l'année scolaire, mais aussi accompagne en partie les projets des adhérents, gère soirées et le foyer socio-culturel du site.

L'adhésion sans être obligatoire, est vivement recommandée **afin de pouvoir participer à toutes les activités proposées**, faire vivre la vie associative du site, pouvoir bénéficier de tarifs attractifs sur les activités choisies par vos soins.

Le montant de l'adhésion est de **15 euros,** une carte de membre vous sera remise à la rentrée scolaire. Afin de faciliter la gestion de la trésorerie par les élèves bénévoles, il est préférable de fournir **un chèque** qui sera encaissé par le prochain bureau élu début octobre 2026.

Nom :

Prénom :

Classe :

Type de paiement de la cotisation (rayer la mention inutile) :

- Chèque (vous pouvez le déposer avec le dossier d'inscription - merci d'indiquer le nom de l'élève et sa classe au dos du chèque)
- Espèces (à rendre uniquement à la rentrée directement aux enseignants ou membres du bureau ALESA)

Nous vous attendons à la rentrée 2026, bel été !

L'association

LYCÉE DES TERRITOIRES
Domaine de Lacoste
EPLEFPA CAHORS - LE MONTAT

Cadre réservé à l'établissement	NOM :
Reçu le : / / 2026	Prénom :
Vérifié le : / / 2026	Classe :

FICHE D'ENGAGEMENT 2026 / 2027

À remplir par le responsable légal qui effectuera le paiement de la totalité des frais liés à l'hébergement/restauration/scolarité (et qui perçoit la bourse nationale pour les boursiers)

(Ecrire lisiblement SVP)

Je soussigné(e) *(NOM en majuscules et prénoms usuels)* : .....

☐ Père ☐ Mère ☐ Autre.....

Adresse complète .....

Code postal : ..... Commune .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

N° de Téléphone fixe : ..... N° de Téléphone portable : .....

Adresse mél : .....

Profession : ..... Nom de votre employeur : ..... Adresse complète de votre employeur : .....

Je m'engage à payer les frais d'hébergement/restauration et autres frais liés à la scolarité de :

NOM : ..... Prénom : .....

Régime : ☐ Interne ☐ Demi-pensionnaire ☐ Externe Classe : .....

Demande de bourses en cours : ☐ Oui **(joindre RIB)** ☐ Non Boursier 2025-2026 : ☐ Oui ☐ Non

Merci d'indiquer le nom du demandeur/bénéficiaire de la bourse : .....

Mode de paiement choisi : *(À cocher)*

- ☐ par prélèvement mensuel : (remplir le mandat SEPA au verso de ce document et **joindre votre RIB à votre nom**) **(Le prélèvement automatique mensuel est le moyen de paiement privilégié par l'établissement. Le nom du garant sur cette fiche doit être identique au nom du titulaire du compte à débiter).**
- ☐ sur présentation en début de trimestre de la facture, par télépaiement sur le site internet de l'établissement : https://cahors-lemontat.educagri.fr/paiement-en-ligne
- ☐ par virement de la totalité du montant annuel du, en début de scolarité sur le compte ci-dessous : (IBAN : FR76 1007 1460 0000 0010 0007 116 BIC : TRPUFRP1 Domiciliation : TPCAHORS)

Je confirme avoir pris connaissance de tous les tarifs liés aux différentes prestations (Voir document de renseignements pour les familles).

A noter : Le parent qui perçoit la bourse nationale sera destinataire de la facture pour la totalité des frais de restauration, d'hébergement et de scolarité. En cas de situation particulière (séparation), n'hésitez pas à contacter l'établissement au 05.65.21.03.67. Pour les parents boursiers et/ou percevant d'autres aides sociales (FSL, aide régionale à la restauration), ces aides seront déduites directement des frais d'hébergement et de restauration lors de chaque facturation.

À défaut de paiement, je reconnais m'exposer à ce que le recouvrement en soit poursuivi, conformément à la réglementation en vigueur. Après relances infructueuses, tous les frais seront à la charge de l'autre parent responsable légal.

A .....

Le .....

Signature du responsable légal :

☐ Verso à compléter pour Adhérer au **prélèvement automatique mensuel**

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA DU RESPONSABLE LEGAL

Autorisation de prélèvement mensuel automatique

pour paiement des frais d'hébergement/restauration et frais de scolarité

Référence unique du mandat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'agent comptable de l'EPLEFPA de CAHORS - LE MONTAT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'agent comptable de l'EPLEFPA de CAHORS-LE MONTAT.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée, dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR23 zzz 626895

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom - prénom :……

Adresse :…….....……
……
……..
Code postal :……
Ville :……
Tél :……

DESIGNATION DU CREANCIER

EPLEFPA DE CAHORS LE MONTAT

422,Chemin des Tuileries

46090 LE MONTAT

.Nom - Prénom de l'élève/apprenant : ..... CLASSE - FORMATION : .....

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

JOINDRE ET AGRAFER UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

AU FORMAT EUROPEEN IBAN BIC / VOTRE NOM DOIT ETRE INSCRIT SUR CE RIB

Type de paiement récurrent/répétitif : - Mensuel : (9 échéances maximum par année scolaire)

☐ Soit le 5 de chaque mois ☐ Soit le 10 de chaque mois

(Entre le 5 et le 12 *pour janvier sous réserve des jours d'ouverture de la Banque de France).*

Signé à :..... Signature obligatoire :

Le *(JJ/MM/AAAA)* :…….

Rappel :
Afin d'éviter tout incident de paiement, votre compte doit être suffisamment approvisionné aux dates de prélèvements prévues par l'échéancier
L'établissement ne prend pas en charge les frais bancaires qui peuvent vous être appliqués par votre banque dans le cadre de vos prélèvements.
En cas d'un premier rejet de prélèvement, l'échéance non soldée sera reportée sur les échéances restantes. En cas de refus à l'initiative du responsable légal, l'exclusion sera immédiate.
En cas d'un deuxième rejet, le responsable légal sera exclu du prélèvement mensuel automatique.
En cas de litige sur un prélèvement, une suspension peut être demandée à la banque. Le restant du devra être directement réglé à l'agent comptable de l'EPLEFPA de CAHORS-LE MONTAT.

Les informations contenues dans la fiche d'engagement et le présent mandat, qui doivent être complétés, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client, conformément au règlement général de la protection des données de l'établissement. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

LYCÉE DES TERRITOIRES
EPLEFPA CAHORS - LE MONTAT

Allocation en faveur des lycéens de la voie professionnelle dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel

Autorisation du représentant légal

Année scolaire 2026-2027

Je soussigné (e) (Nom, prénom) : _____

Représentant légal de l'élève mineur :

(Nom, prénoms) _____

Né(e) le _____à_____

Inscrit au lycée des Territoires, EPLEPA CAHORS de LE MONTAT

En classe de (niveau, diplôme, spécialité) _____

☐ **Autorise ce(tte) dernier(e)** à recevoir sur son compte bancaire le virement de l'allocation dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel.

☐ **N'autorise pas ce(tte) dernier(e)** à bénéficier de l'allocation en faveur des lycéens professionnels dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel. À ce titre,

l'allocation est versée sur mon compte en tant que représentant légal de l'élève mineur (joindre RIB). Conformément à *l'arrêté du 11 août 2023 déterminant les montants et les conditions de versement de l'allocation aux lycéens de la voie professionnelle engagés dans des périodes de formation en milieu professionnel,* **cette autorisation doit être accompagnée d'une copie de la pièce prouvant le lien entre le représentant légal et l'élève mineur ci-dessus mentionné (livret de famille, …).**

En conformité avec ce choix, je :

- Certifie que les coordonnées bancaires transmises à l'établissement dont dépend (Nom, prénoms de l'élève) sont exactes ;
- Demande et accepte que tous les versements relatifs à l'allocation susmentionnée soient réalisés sur ces coordonnées de paiement pour la période relative à l'année scolaire en cours.

En cas d'erreur ou de modification des coordonnées bancaires au cours de l'année, le bénéficiaire et son représentant légal s'engagent à en informer l'établissement dont le bénéficiaire dépend et à lui communiquer dans les plus brefs délais un nouveau relevé d'identité bancaire.

En cas de changement d'établissement dans l'année, une nouvelle autorisation du représentant légal doit être transmise au nouvel lycée d'accueil.

Je reconnais être informé(e) des dispositions des articles 441-6 et 441-7 du Code pénal, ce dernier prévoyant " [...] qu'« est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait : 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; 2° De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ; 3° De faire usage d 'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui. »

Les informations que nous vous demandons au moyen de cette autorisation sont nécessaires pour le versement de l'allocation en faveur des lycéens de la voie professionnelle. Ces informations sont enregistrées dans le traitement de données Aplypro, mis en place sous la responsabilité du ministère de l'éducation nationale pour le respect d'une obligation légale au sens du c) du 1 de l'article 6 du RGPD. Vous pouvez exercer votre droit de retrait du consentement sur cette autorisation auprès de l'établissement dont le bénéficiaire dépend. Pour en savoir plus sur l'utilisation de vos données personnelles et sur l'exercice de vos droits dans le cadre de l'application Aplypro, vous pouvez consulter les mentions informatives relatives à la protection de données à caractère personnel disponibles sur la décision d'attribution annuelle remise à l'élève bénéficiaire.

[Document à conserver en établissement en cas de contrôle par l'ASP]

Date et signature du représentant légal

BOURSES NATIONALES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE 2026/2027

COUPON **A RETOURNER OBLIGATOIREMENT** A L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

Suite au décret n°2024-306 du 3 avril 2024, la bourse nationale est désormais attribué pour une seule année scolaire et non plus pour la durée de la scolarité.
Attention : les élèves venant de l'éducation nationale doivent obligatoirement refaire une demande.

Nom, prénom de l'élève : ……**Classe (en 2026/2027)** : ……

Ne cocher qu'une seule des 2 cases suivantes :

☐ **Je ne dépose pas de dossier de demande de bourse sur critères sociaux au titre de l'année 2026/2027**

☐ **Je dépose un dossier de demande de bourse sur critères sociaux au titre de l'année 2026/2027 à l'aide d'un dossier papier :**

➔ **1** - Compléter le dossier de demande de bourse nationale de lycée de l'enseignement agricole (Cerfa n° 11779*09) en le récupérant auprès de l'établissement d'inscription ou en le téléchargeant sur l'un des sites internet du ministère chargé de l'agriculture:
https://chlorofil.fr/systeme-educatif-agricole/structuration/fonctionnement/bourses
https://agriculture.gouv.fr/les-bourses-nationales-de-lenseignement-secondaire-agricole

➔ **2 -**Joindre les documents demandés :
- ☐ **Avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025**
- ☐ **Attestation de paiement CAF**
- ☐ **Autres documents complémentaires à fournir selon votre situation (voir cerfa)**

➔ **3 -**Déposer le dossier auprès de l'établissement d'inscription.

Bourse au mérite sous réserve des résultats à l'examen en 2026
A compléter uniquement si vous pensez prétendre à la bourse sur critères sociaux.

- ☐ **Votre enfant a obtenu son Diplôme National du Brevet (DNB) avec mention Bien ou Très Bien joindre le relevé de notes**
- ☐ **Votre enfant n'a pas obtenu ou a obtenu sans mention ou une mention Assez Bien à son Diplôme National du Brevet** (DNB) **Il ne peut pas prétendre à la bourse au mérite.**

Vous pouvez faire une première évaluation de votre demande sur :
https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html

Attention : cette simulation est seulement indicative et ne remplace en aucun cas l'instruction de votre demande par l'établissement d'inscription.

La loi n°2018-727 du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance instaure le droit à l'erreur qui permet au demandeur de bonne foi de rectifier son erreur. Le droit à l'erreur n'est ni un droit à fraude ni un droit à retard. **Si vous vous êtes trompé, signalez-le** dès que possible à l'établissement où vous avez déposé votre dossier. Il corrigera les informations concernées. Si vous êtes de bonne foi et que c'est votre première erreur, vous ne serez pas sanctionné. En revanche, si vous commettez une fraude ou de fausses déclarations pour obtenir des avantages auxquels vous n'auriez pas droit, **vous risquez une amende et/ou une peine d'emprisonnement.**

Vos informations seront conservées le temps de la scolarité de l'élève par l'établissement scolaire. Vous avez le droit d'accéder, rectifier et effacer les données qui vous concernent. Après avoir contacté le délégué à la protection des données, si vous estimez que vos droits
« Informatique et Libertés » ne sont toujours pas respectés, vous pouvez faire une réclamation en ligne ou par voie postale à la Commission nationale informatique et libertés (CNIL), conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi n°2018-494 relative à la protection des données

Fait à : **Le :**
Signature :

TROUSSEAU DES ELEVES

Pour les élèves internes :

- Housse de protection du matelas (lit en 80 cm)
- Draps ou housse de couette (le sac de couchage n'est pas autorisé)
- Drap housse
- Couverture ou couette
- 1 oreiller ou traversin + sa housse
- Nécessaire de toilette et linge de toilette
- Une paire de chausson ou pantoufle ou claquettes (obligatoire)
- Des vêtements en quantité suffisante : pull, pantalons…
- Chaussures (claquettes de plage interdites en toute saison)
- Un cadenas pour l'armoire

Les parents veilleront à ce que leur enfant rapporte régulièrement son linge sale, et leurs draps pour les vacances.

Pour les élèves internes, demi-pensionnaires et externes :

1 cadenas pour le casier internat.
+ 1 cadenas pour le casier dans l'enceinte du lycée.
+ UNIQUEMENT POUR LES FILIERES NJPF/GMNF : 1 cadenas pour les équipements professionnels

-d'un équipement de sport comprenant :

- Survêtement, Tee-shirt, Short
- Baskets
- Chaussures à semelles blanches pour le gymnase
- Maillot de piscine (short et bermuda interdits en piscine) + bonnet de bain pour les élèves de 3 -ème

Rappel : La région fournie le 1 er équipement de protection individuelle pour les élèves de 3 émè, CAPA 1ére année, 2 NJPF, 2 SAPAT